

## - CHAPITRE II -

### L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES DEPARTS

Dès juin 1996, la loi dite « loi Robien » instituait un système d'aide aux entreprises qui décidaient une réduction du temps de travail pour favoriser l'emploi. Deux ans plus tard, le dispositif était abrogé par la loi du 13 juin 1998 (loi « Aubry I ») qui fixait la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour les autres.

En quoi l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) a-t-elle modifié les comportements de départs des salariés ? Part-on plus souvent, plus longtemps ... bref, qu'est-ce qui change lorsqu'on est bénéficiaire de la loi ? Qu'en espèrent les salariés qui ne sont pas encore « passés aux 35 heures » ? Et tous les autres – retraités, femmes au foyer, chômeurs ou indépendants – comment imaginent-ils l'impact des 35 heures sur les départs ? Voilà les interrogations qui sont au cœur de cette partie. Il ne s'agit donc plus ici, comme au chapitre précédent, de comparer les taux de départs effectifs par groupe, mais d'apprécier l'impact des 35 heures tel qu'il est vu, apprécié directement par les bénéficiaires – et les non-bénéficiaires – de la loi. En un mot, nous allons maintenant travailler sur les modifications de comportements **déclarés**, donc sur des **opinions**, et non plus sur des comparaisons « objectives » des taux de départ.

Mais peut-être est-il bon, auparavant, de rappeler la situation particulière des salariés dans leur ensemble en matière de tourisme : **que ce soit pour les vacances, pour les départs en week-end ou les départs à la journée, les salariés font partie des catégories les plus favorisées** (Tableau 1).

**Tableau 1**  
**Tableau synoptique sur les départs : quelques rappels**

<b>Les taux de départs :</b>	<b>Ensemble de la population</b>	<b>Ensemble des salariés (43%)</b>	<i>(en %)</i> <b>Dont bénéficie de l'ARTT ?</b>	
			<b>Oui (26%)</b>	<b>Non (16%)</b>
. En vacances .....	<b>49</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>60</b>
. En week-end dans l'année .....	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>55</b>
. En week-end au printemps .....	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>41</b>
. A la journée au cours des trois derniers mois .....	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>37</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

La première section est consacrée à l'impact des 35 heures en matière de départs, tel qu'il est vu **par les bénéficiaires de la loi eux-mêmes**.

Une deuxième section se propose de mesurer l'impact de la loi, mais cette fois tel que l'imaginent **les futurs bénéficiaires** (salariés pas encore passés aux 35 heures).

Enfin, la troisième section est consacrée aux **appréciations des individus** (retraités, indépendants, ...) **par définition à l'écart de la loi**. Quelle influence croient-ils que les 35 heures ont sur les comportements de départs des salariés bénéficiaires ?

## **Section 1 – L'impact des 35 heures, vu par les bénéficiaires eux-mêmes**

Nous nous intéressons donc ici aux seuls bénéficiaires de la loi sur les 35 heures : **26% de l'échantillon interrogé répondent à cette situation, celle où l'enquêté est salarié et déclare bénéficiaire de l'ARTT<sup>1</sup>**. On trouvera, dans le chapitre complémentaire page 121, une description de la façon dont la mise en œuvre de la loi sur la réduction du temps de travail s'est opérée, que ce soit pour l'enquêté lui-même ou pour son conjoint, lorsque l'enquêté vit en couple.

<sup>1</sup> Ce qui correspond à 62% de l'ensemble des salariés.

### 1. Impact sur les vacances

Rappelons-le : les salariés, quelle que soit leur situation au regard de la loi Aubry, figurent parmi les catégories les plus favorisées en termes de départs en vacances. 60% d'entre eux sont en effet partis au cours des douze derniers mois (soit 11 points de plus que l'ensemble de la population, voir Tableau 1).

En revanche, le fait de bénéficier de la loi sur la réduction du temps de travail ne semble pas s'être traduit, l'an dernier, par des différences conséquentes en matière de taux de départs (Tableau 1).

Evidemment, lorsque la mise en œuvre des 35 heures se traduit par l'octroi de jours de congés supplémentaires et que ceux-ci peuvent être accolés aux jours de congés payés, il y a, pour le salarié, un moyen de « rallonger » ses vacances, de partir plus longtemps : **20% des salariés bénéficiaires de la loi déclarent avoir déjà eu l'occasion de le faire** et, potentiellement, 29% des bénéficiaires pourront le faire (soit respectivement 12% et 18% de l'ensemble des salariés, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, page 125).

**Tableau 2**  
Avez-vous la possibilité d'accoler les journées d'ARTT à vos jours de congés ?

- Champ : salariés bénéficiaires de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

. Oui, et l'a déjà fait .....	20	} 29
. Oui, mais ne l'a jamais fait .....	9	
. Non .....	15	
. Ne bénéficie pas de jours de congés supplémentaires.....	57	
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En moyenne, **un cinquième des salariés bénéficiaires de la loi a donc pu, d'ores et déjà, accoler des « jours RTT » aux classiques jours de congés**. Cette facilité est-elle plus répandue dans certaines catégories de salariés ? Nous ne pouvons, ici, donner que des tendances car nous raisonnons sur un échantillon restreint (seuls 526 individus sont, dans notre échantillon, des salariés bénéficiaires de la loi sur la réduction du temps de travail).

En conséquence, les descripteurs socio-démographiques sont ici simplifiés. Il apparaît cependant clairement que :

- Les **cadres** et les salariés résidant à **Paris et dans son agglomération** ont davantage pu profiter de cette facilité : plus de 30% d'entre eux auraient déjà mis bout à bout jours de RTT et jours de congés.
- *A contrario*, seuls 14% des non cadres (ouvriers et employés) ou 13% des salariés disposant, dans leur foyer, de moins de 10.000 F par mois en ont eu l'occasion.

**Tableau 3**  
**20% des salariés bénéficiaires des 35 heures ont déjà accolé des jours de RTT à des jours de congés**

Catégories où cette pratique serait <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette pratique serait <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (31%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (30%)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non cadre (14%)</li> <li>• Dispose de moins de 10.000 F de revenus mensuels dans le foyer (13%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

## **2. Impact sur les départs en week-end**

Pour ce qui est des départs en week-end, **les salariés dans leur ensemble sont également particulièrement bien lotis** : 58% d'entre eux ont eu l'occasion de partir en week-end au cours des douze derniers mois (+ 11 points par rapport à la moyenne, voir Tableau 1).

Mais la **probabilité de partir en week-end semble légèrement supérieure dès lors qu'on bénéficie des 35 heures** : 60% des bénéficiaires de la loi sont partis dans l'année, contre 55% des salariés qui ne bénéficient pas encore de l'ARTT (Tableau 1).

En effet, s'agissant des départs en week-end, **12% des bénéficiaires de la loi** disent être **partis plus souvent**. Il reste que, pour le plus grand nombre, cela n'a rien changé (86%, Tableau 4).

**Tableau 4**  
**Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir en week-end plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	<b>Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT</b>	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. Plus souvent .....	<b>12</b>	<b>18</b>
. Moins souvent .....	2	2
. Ça n'a rien changé .....	86	80
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Certaines catégories de bénéficiaires semblent avoir, plus que d'autres, profité de l'ARTT pour partir davantage en week-end (Tableau 5) : ce sont les individus dotés d'un **capital culturel élevé** et les **Franciliens** ; les **cadres** et les **diplômés** ont en effet davantage accru leurs départs en week-ends que les non cadres ou les non-diplômés.

En revanche, le niveau des revenus du foyer est sans conséquence sur l'impact des 35 heures pour les départs en week-end (alors qu'il l'était sur le prolongement des vacances).

**Tableau 5**  
**12% des salariés bénéficiaires des 35 heures sont partis plus souvent en week-end au cours des douze derniers mois, du fait de l'ARTT**

<b>Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente</b>	<b>Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (19%)</li> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (17%)</li> <li>• Diplômé du Bac ou du supérieur (16%)</li> <li>• Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (16%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non cadre (8%)</li> <li>• Diplôme inférieur au Bac (9%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

On peut, d'ailleurs, constater que les bénéficiaires de la loi qui déclarent être partis plus souvent en week-end présentent un taux de départ - et un nombre de départs - largement

supérieurs à la moyenne : 91% d'entre eux sont partis en week-end au cours des douze derniers mois (soit + 31 points par rapport à l'ensemble des salariés passés aux 35 heures).

**Tableau 6**  
**Les départs en week-end en fonction de l'opinion sur la fréquence des départs depuis l'ARTT**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir <u>en week-end</u> plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?</i>	<b>Taux de départ en week-end dans l'année</b>	Nombre de départs en week-ends dans l'année pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Plus souvent .....	<b>91</b>	7,2	7,5
. Moins souvent .....	Ns	Ns	Ns
. Ca n'a rien changé .....	56	3,4	6,0
<b>Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT .....</b>	<b>60</b>	<b>3,8</b>	<b>6,2</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Ns : non significatif

Mais, au-delà de l'estimation quantitative de l'impact des 35 heures sur les départs en week-end, observons les **inflexions qualitatives** (destinations, hébergement ...) qui ont pu apparaître :

- Premier constat : **le passage aux 35 heures a permis d'accroître les départs en week-ends, mais surtout par le renforcement du recours à un hébergement chez des proches**. 27% des partants bénéficiaires de l'ARTT assurent qu'ils ont davantage été hébergés par la famille ou des amis. Ceux qui disent que cela les a incités à davantage fréquenter l'hôtel (8% seulement, voir Tableau 7) sont trois fois moins nombreux.

Par ailleurs, les heureux usagers d'une résidence secondaire semblent, grâce à l'ARTT, pouvoir s'y rendre beaucoup plus fréquemment (plus de 30% l'affirment). Mais nous sommes ici sur un échantillon de très petite taille<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> En effet, les individus qui cumulent les caractéristiques suivantes : disposer d'une résidence secondaire ; être salarié ; bénéficier de l'ARTT ; être parti en week-end au cours des douze derniers mois, sont finalement peu nombreux (23 dans notre échantillon représentatif de 2 000 personnes).

**Tableau 7**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
<b>A être davantage hébergé en week-end par de la famille, des amis ?</b>		
Oui .....	<b>15</b>	<b>27</b>
Non .....	45	73
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
<b>A aller davantage en week-end à l'hôtel ?</b>		
Oui .....	<b>4</b>	<b>8</b>
Non .....	56	92
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
<b>Total</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Les salariés qui déclarent avoir le plus accru leur recours à des proches pour l'hébergement le temps d'un week-end sont, à nouveau, **des Franciliens, des cadres, des diplômés** et des personnes vivant en couple, dont le conjoint bénéficie également des 35 heures (Tableau 8).

*A contrario*, les non-cadres, les salariés les plus âgés et ceux qui résident dans des agglomérations de province de plus de 20.000 habitants ont eu recours dans des proportions moindres à de la famille ou des amis pour être hébergés lors de départs en week-ends.

**Tableau 8**  
**15% des salariés bénéficiaires des 35 heures ont davantage été hébergés en week-end par de la famille ou des amis au cours des douze derniers mois, du fait de l'ARTT**

Catégories où cette pratique serait <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette pratique serait <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (30%)</li> <li>• Diplômé du Bac ou du supérieur (21%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (20%)</li> </ul> </li> <li>• Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (20%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (11%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 40 ans (12%)</li> <li>• Non cadre (12%)</li> </ul> </li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Un second constat s'impose : **le passage aux 35 heures aurait surtout permis de partir davantage en week-end près de chez soi, dans sa région de résidence** ; 22% des partants concernés le disent, alors que 5% seulement revendiquent davantage de départs à l'étranger (Tableau 9).

**Tableau 9**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	<i>(en %)</i> Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
A partir davantage en week-end <b>près de chez vous</b> , c'est-à-dire en restant dans votre région de résidence ?		
Oui .....	<b>13</b>	<b>22</b>
Non .....	47	78
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
A partir davantage en week-end <b>à l'étranger</b> ?		
Oui .....	<b>3</b>	<b>5</b>
Non .....	57	95
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Si, en moyenne, 13% des salariés passés aux 35 heures disent être partis davantage près de chez eux, en restant dans leur région de résidence, il est important de noter que ce pourcentage atteint 22% chez les **Franciliens** bénéficiaires de la loi.

- La tendance est moins nette pour ce qui est des types de destinations favorisées par le passage aux 35 heures. Toutes semblent avoir profité, **de façon assez équitable**, d'un surcroît de fréquentation : 14% des partants auraient, grâce à la nouvelle loi, davantage privilégié la campagne ; autant la mer ; 12% se seraient davantage rendus en ville et 11% se seraient tournés plus fréquemment vers la **montagne** (Tableau 10).



**Tableau 10**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end <b>à la campagne</b> ?		
Oui.....	<b>9</b>	<b>14</b>
Non .....	52	86
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
. A partir davantage en week-end <b>à la mer</b> ?		
Oui.....	<b>8</b>	<b>14</b>
Non .....	52	86
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
. A partir davantage en week-end <b>en ville</b> ?		
Oui.....	<b>7</b>	<b>12</b>
Non .....	53	87
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
. A partir davantage en week-end <b>à la montagne</b> ?		
Oui.....	<b>6</b>	<b>11</b>
Non .....	55	89
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Enfin, **8% des partants en week-end disent avoir, suite à la mise en place de l'ARTT, davantage utilisé le train** (Tableau 11). C'est donc le rail qui tire le mieux son épingle du jeu puisque l'avion n'a profité que d'une plus légère embellie (5%). Les départs dans le cadre de voyages organisés ne sont cités que par 3% des personnes potentiellement concernées.

**Tableau 11**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end <b>en train</b> ?		
Oui.....	<b>5</b>	<b>8</b>
Non .....	56	92
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
. A partir davantage en week-end <b>en avion</b> ?		
Oui.....	<b>3</b>	<b>5</b>
Non .....	57	95
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
. A partir davantage en week-end <b>en voyage organisé</b> ?		
Oui.....	<b>2</b>	<b>3</b>
Non .....	59	97
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i> .....	40	-
<b>Total</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Observons, enfin, si les 35 heures ont été à l'origine de **désynchronisation des départs** au sein de la cellule familiale, c'est-à-dire de départs « séparés ». On sait, par exemple, que les couples de salariés sont loin de bénéficier de la loi de façon identique (voir page 129). Ces différences ont-elles eu pour conséquence plus de départs « en solo », c'est-à-dire sans le conjoint ? Arrive-t-il aussi qu'on parte davantage sans les enfants ?

En fait, l'ARTT semble avoir effectivement favorisé un peu plus de départs « en solitaire » : cela a concerné **7%** des partants parmi les salariés bénéficiaires de la loi vivant en couple (Tableau 12).

Dans le même temps, on recense aussi 7% de salariés qui sont, du fait du passage aux 35 heures, partis davantage en week-end sans leurs enfants (Tableau 13).

**Tableau 12**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti en week-end au cours des douze derniers mois	est parti en week-end au cours des douze derniers mois et vit en couple
. A partir davantage en week-end <b>sans votre conjoint</b> ?			
Oui.....	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Non .....	39	64	93
N'a pas de conjoint .....	19	31	-
<i>N'est pas parti en week-end ou ne sait pas (vit seul ou en couple).....</i>	<i>40</i>	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

**Tableau 13**  
**Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti en week-end au cours des douze derniers mois	est parti en week-end au cours des douze derniers mois et a des enfants à charge
. A partir davantage en week-end <b>sans vos enfants</b> ?			
Oui.....	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
Non .....	31	50	93
N'a pas d'enfants .....	27	46	-
<i>N'est pas parti en week-end ou en sait pas (a, ou pas, des enfants).....</i>	<i>40</i>	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

### 3. Impact sur les départs à la journée

Les salariés dans leur ensemble sont également **des adeptes plus réguliers** des départs à la journée : 37% d'entre eux se sont livrés à ce type de sorties au cours du dernier trimestre, contre 30% de la population en moyenne. En revanche, les taux de départs ne varient pas entre les bénéficiaires de la loi et les salariés qui en attendent encore l'application dans leur entreprise (Tableau 1).

Parmi les salariés déjà bénéficiaires des 35 heures, **près d'un sur dix** (9% exactement) reconnaît pourtant que l'ARTT l'a amené à partir plus souvent pour la journée, pour une visite ou une excursion à plus de 100 kilomètres de son domicile (Tableau 14).

Pour deux groupes, les **Franciliens** et ceux **qui vivent seuls**, l'impact de l'ARTT semble avoir été un peu plus fort : dans ces deux groupes de salariés, en effet, 13% des individus reconnaissent être partis plus souvent à la journée (9% en moyenne).

**Tableau 14**  
**Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir à la journée plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. Plus souvent .....	<b>9</b>	<b>19</b>
. Moins souvent .....	1	2
. Ça n'a rien changé .....	90	78
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Et, effectivement, les enquêtés qui revendiquent davantage de départs à la journée du fait du passage aux 35 heures affichent un taux de départ sur le dernier trimestre plus de deux fois supérieur à la moyenne (79% contre 36%, cf. Tableau 15) ; ils présentent aussi un nombre de départs plus élevé (1 départ de plus pour les seuls partants, par exemple). Mais, rappelons-le, moins de 10% des bénéficiaires de la loi sont ici concernés.

**Tableau 15**  
**Les départs à la journée en fonction de l'opinion sur la fréquence des départs depuis l'ARTT**

- Champ : salariés bénéficiant de la loi de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces trois derniers mois, à partir à la journée plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?</i>	Taux de départ à la journée	Nombre de départs à la journée au cours des trois derniers mois pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Plus souvent .....	79	3,9	4,8
. Moins souvent .....	Ns	Ns	Ns
. Ca n'a rien changé .....	32	1,1	3,4
<b>Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT .....</b>	<b>36</b>	<b>1,4</b>	<b>3,7</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Ns : non significatif

Lorsque, par ailleurs, on interroge les bénéficiaires de l'ARTT sur les activités qui les ont davantage conduits à se déplacer à la journée (Tableau 16), on constate que ce sont **les courses, le shopping dans sa ville ou dans sa région** qui captent le plus de réponses positives (10% des salariés passés aux 35 heures, soit 28% de ceux qui sont effectivement partis à la journée). Ce phénomène serait essentiellement urbain puisqu'il atteindrait près du double dans l'agglomération parisienne (18%, contre 10% en moyenne).

Viennent ensuite, avec pour les deux un taux de citations quasi identique, **la visite d'un parc à thèmes ou de loisirs** et celle **d'un site culturel**, monument ou musée (5% des salariés concernés, soit 15% des partants, voir Tableau 16).

**Tableau 16**  
**Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	<i>(en %)</i> Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. A faire davantage <b>de shopping</b> dans votre ville, votre région ? .....		
Oui .....	<b>10</b>	<b>28</b>
Non .....	27	72
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i> .....	64	-
. A partir davantage dans <b>un parc à thèmes, un parc de loisirs</b> ? .....		
Oui .....	<b>5</b>	<b>15</b>
Non .....	31	85
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i> .....	64	-
. A visiter davantage <b>un musée, un monument, un site culturel</b> ? .....		
Oui .....	<b>5</b>	<b>15</b>
Non .....	31	85
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i> .....	64	-
<b>Total</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

**Au total**, 12% des bénéficiaires de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail disent que le passage aux 35 heures leur a permis, au cours des trois derniers mois, de pratiquer davantage à la journée **au moins une des trois activités** suivantes : shopping dans la région ; visite de musée, monument ou site naturel ; visite de parc à thèmes ou de loisirs.

**Les cadres et les habitants de Paris et de son agglomération ont, bien davantage que les autres, profité de ce type d'activités** (shopping, musée ou parc à thèmes). *A contrario*, les moins diplômés des salariés et les non cadres sont moins nombreux à avoir modifié leurs habitudes (Tableau 17).

**Tableau 17**  
**12% des salariés bénéficiaires des 35 heures se sont davantage adonnés au shopping dans leur région, à la visite de parc de loisir, à la visite de musée et site culturel au cours des trois derniers mois, du fait de l'ARTT**

Catégories où cette pratique serait <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette pratique serait <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (22%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (16%)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (9%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme inférieur au Bac (9%)                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non cadre (9%)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Enfin, 6% des partants à la journée disent que, du fait de l'ARTT, ils ont **davantage eu recours au train** pour faire leurs déplacements journaliers (Tableau 18). C'est un peu moins que pour les week-ends, mais n'oublions pas que la période de référence est différente : trois mois pour les départs à la journée, contre douze mois pour les week-ends.

**Tableau 18**  
**Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	<i>(en %)</i> Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. A partir davantage à la journée <b>avec le train</b> ? .....		
Oui .....	<b>2</b>	<b>6</b>
Non .....	34	94
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i> .....	64	-
<b>Total</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Enfin, 8% des salariés vivant en couple ont pu être amenées, du fait de l'ARTT, à partir davantage à la journée **sans leur conjoint** : ce taux concerne les bénéficiaires de la loi vivant en couple, et effectivement partis à la journée au cours des trois derniers mois (Tableau 19).

**Tableau 19**  
**Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

*(en %)*

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti à la journée au cours des trois derniers mois	est parti à la journée au cours des trois derniers mois et vit en couple
. A partir davantage à la journée <b>sans votre conjoint</b> ?			
Oui.....	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
Non .....	22	59	92
N'a pas de conjoint .....	13	36	-
<i>N'est pas parti à la journée ou ne sait pas (vit seul ou en couple)</i> .....	64	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

#### **4. Impact général sur les départs (en vacances, en week-end ou à la journée)**

En résumé, les effets suscités par les 35 heures ne sont pas négligeables, même s'ils sont peut-être moins importants qu'on aurait pu le penser.

D'ailleurs, interrogés de façon ouverte<sup>3</sup>, c'est-à-dire sans qu'aucune réponse ne leur soit a priori soumise, sur ce que le passage aux 35 heures a pu modifier concernant leurs départs, beaucoup des bénéficiaires de la loi n'y voient pas de changement notable : **62% déclarent que l'ARTT n'a rien changé** (Tableau 20).

**Un salarié sur sept (14%) reconnaît cependant que « c'est plus facile pour partir »**, évoquant les vacances plus longues, les départs plus nombreux, les week-ends allongés ...

Environ la même proportion (13%) met en avant les bénéfices tirés de la réduction du temps de travail **en matière d'organisation** : plus de liberté, plus de temps ... mais du temps qui n'est pas forcément dédié aux voyages ou aux départs.

D'autres profitent de la question pour insister sur le temps supplémentaire passé avec les proches (4%) ou évoquent les courses et les démarches administratives facilitées (3%).

<sup>3</sup> Les réponses ont été saisies *in extenso* par l'enquêteur, puis après enquête, une grille de post-codification a été élaborée pour permettre l'analyse. On trouvera cette grille à l'Annexe III.



Enfin, **un petit nombre (1%) des bénéficiaires de la loi parlent d'une dégradation de leur conditions de départs en vacances ou en week-ends** : sont, par exemple, montrés du doigt les obligations de travailler le week-end ou les délais de prévenance trop courts pour s'organiser correctement<sup>4</sup>.

**Tableau 20**  
**Pour vous, finalement, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, qu'est-ce qui a le plus changé en ce qui concerne vos départs (à la journée, en week-end, en vacances) ?**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -  
(en %)

	Ensemble	Dont :		
		Cadre	Franciliens	Non cadre
Ca n'a rien changé *	51	47	28	54
Ca n'a rien changé, on ne part pas plus *	11	6	8	14
C'est mieux pour les courses, les démarches	3	2	5	3
On passe plus de temps avec la famille, les enfants	4	3	8	5
C'est plus facile de s'organiser	13	21	25	9
C'est plus facile de partir	14	18	21	12
C'est moins facile de partir	1	1	3	1
Ne sait pas	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

\* Ces deux modalités ont été séparées, mais elles sont très proches. Dans le second cas, l'enquête a simplement été plus précise en spécifiant expressément ne pas être parti davantage depuis le passage aux 35 heures.

Si on agrège entre elles les réponses proches, on peut résumer les choses avec deux chiffres : 62% des salariés passés aux 35 heures estiment que « ça n'a rien changé » pour les départs, tandis que 27% disent que c'est dorénavant « plus facile » de s'organiser et de partir.

Ce sont, indubitablement, les bénéficiaires de la loi habitant à Paris et dans son agglomération qui sont les plus nombreux à ressentir les effets positifs des 35 heures : 46% disent ainsi que c'est plus facile de partir et de s'organiser (contre 27% en moyenne, Tableau 20). Les cadres (39%) et les diplômés (36%) sont également plus nombreux à louer les effets de l'ARTT sur les départs et sur l'organisation en général.

<sup>4</sup> Peut-être faut-il rappeler que 27% des bénéficiaires de la loi déclarent que, suite à la mise en place de l'ARTT, leurs conditions de travail se sont détériorées, cf. Chapitre complémentaire, page 126.

En revanche, pour les salariés peu diplômés et ceux qui résident en province dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants, les effets des 35 heures sont beaucoup moins ressentis (près de sept fois sur dix, on dit que « ça n'a rien changé », cf. Tableau 22).

On remarquera que le niveau de revenus du foyer n'intervient quasiment pas sur cette question.

**Tableau 21**  
27% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent que « c'est plus facile de partir et de s'organiser »

Catégories où cette opinion est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette opinion est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (46%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (39%)</li> </ul> </li> <li>• Diplômé du bac et du supérieur (36%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non cadre (21%)</li> <li>• Diplôme inférieur au bac (21%)</li> <li>• 40 ans et plus (22%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

**Tableau 22**  
62% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent que « ça n'a rien changé pour les départs »

Catégories où cette opinion est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette opinion est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (70%)</li> <li>• Diplôme inférieur au bac (69%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (36%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (53%)</li> </ul> </li> <li>• Diplômé du bac et du supérieur (54%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

On le voit : dans les réponses, les « bienfaits » de la loi en termes d'organisation sont finalement autant valorisés que les effets directs sur les départs. L'importance de ces facteurs organisationnels peut également être appréhendée de deux autres façons (Tableau 23) :

- 16% des bénéficiaires de l'ARTT affirment que celle-ci a favorisé les départs **impromptus, au dernier moment**.
- 14% disent que cela leur a permis de **décaler leurs horaires**, que ce soit au départ ou au retour des vacances ou des week-ends.

**Tableau 23**

**D'une façon générale, que ce soit pour vos déplacements à la journée, pour vos départs en week-end ou pour vos départs en vacances, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT :**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Avez-vous davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment ? .....	<b>16</b>	84	100
. Avez-vous eu davantage l'occasion de décaler vos heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends ? .....	<b>14</b>	85	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

- Pour ce qui est des départs « au dernier moment », **ce sont encore une fois les cadres** (22%) et les **Franciliens** (21%) qui les évoquent le plus souvent. De même, les personnes vivant **seules** ou n'ayant **pas d'enfants** à charge avouent plus fréquemment s'être décidées au dernier moment à un départ imprévu (19%).

*A contrario*, les salariés les plus âgés sont ceux qui déclarent le moins s'être décidés « au débotté » depuis la mise en place des 35 heures (11% seulement le revendiquent).

**Tableau 24**

**16% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent qu'ils sont davantage partis au dernier moment**

Catégories où cette pratique est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette pratique est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (22%)</li> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (21%)</li> <li>• Vit seul (19%)</li> <li>• N'a pas d'enfants à charge (19%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 ans et plus (11%)</li> <li>• Non cadre (13%)</li> <li>• Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (13%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Enfin, les **Franciliens** sont également ceux qui ont le plus profité des 35 heures pour décaler leurs horaires de départ ou d'arrivée (peut-être sont-ils aussi ceux qui y ont le plus intérêt) : plus du quart d'entre eux auraient mis à profit les 35 heures pour ce faire (contre 14% en moyenne, Tableau 25). C'est aussi un comportement un peu plus fréquent chez les **cadres**, les **diplômés** et les **couples bi-actifs** où les deux conjoints bénéficient de l'ARTT.

**Tableau 25**  
**14% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent qu'ils ont davantage eu l'occasion de décaler leurs horaires, depuis qu'ils bénéficient de l'ARTT**

Catégories où cette pratique est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette pratique est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réside à Paris et dans son agglomération (26%)</li> <li>• Diplômé du bac et du supérieur (21%)</li> <li>• Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (20%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre (20%)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme inférieur au bac (9%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 ans et plus (10%)</li> </ul> </li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

En vérité, cette influence des 35 heures sur les départs « impromptus » n'a pas tant joué sur le recours aux services des voyagistes qu'à la consultation **des offres sur Internet** : 10% des bénéficiaires de l'ARTT (et parmi eux, 18% des Franciliens et 18% des cadres) évoquent, depuis le passage aux 35 heures, un recours plus fréquent à Internet. Alors que 4% seulement disent avoir contacté plus souvent un voyagiste ou un professionnel du tourisme (Tableau 26).

**Tableau 26**  
**D'une façon générale, que ce soit pour vos déplacements à la journée, pour vos départs en week-end ou pour vos départs en vacances, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT :**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Avez-vous eu davantage l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour ? .....	<b>10</b>	90	100
. Avez-vous davantage eu recours aux services de voyagistes ou de professionnels du tourisme ? .....	<b>4</b>	96	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

## 5. *En conclusion*

En définitive, on peut établir un **tableau récapitulatif** des principales modifications qui sont intervenues en matière de départ chez les bénéficiaires de l'ARTT (Tableau 27). La lecture de ce tableau apporte **cinq enseignements principaux** :

- Les modifications apportées touchent en général 10 à 20% des bénéficiaires de la loi, pas au-delà. Il est vrai que les modifications de comportements évoquées ici ne sont que récentes. Néanmoins, il n'est pas obligatoire qu'elles se maintiennent à l'identique sur une longue période.
- Les changements intervenus semblent davantage jouer sur les week-ends que sur les départs à la journée. Mais 20% des bénéficiaires ont pu aussi bénéficier de vacances un peu plus longues, par accollement des jours de RTT.
- Il semblerait que les deux changements peut-être les plus significatifs concernent **les départs au dernier moment**, non planifiés et **les décalages des heures de départ et d'arrivée**.
- En termes d'activités, les 35 heures tendraient plutôt à **favoriser les départs en week-end près de chez soi, dans sa région de résidence, et l'hébergement chez des proches**. Elles favoriseraient aussi le shopping, les parcs de loisirs et les sites culturels pour des « escapades journalières ».
- Enfin, force est de constater que les « bénéfices » ainsi obtenus en matière de départs **semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de populations salariées précis**, ceux qui partent déjà le plus. On notera tout particulièrement que parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont **surtout les cadres et les Franciliens** qui constituent les groupes pour lesquels les modifications liées aux 35 heures sont les plus importantes, tant quantitativement que qualitativement (Tableau 27) :
  - 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances plus longues. Cela concerne **30% des cadres bénéficiaires de l'ARTT et 31% des Franciliens bénéficiaires**, contre seulement 14% des non cadres.

- 12% des bénéficiaires de la loi déclarent avoir pu faire dans l'année, grâce à elle, plus de départs en week-ends. C'est le cas de **19% des cadres et de 17% des Franciliens**, contre seulement 8% des non cadres concernés.
- Enfin, plus nombreux sont les cadres (et les Franciliens) bénéficiaires de la loi ayant pu, grâce à elle, partir davantage **de façon non planifiée** (22% des cadres, contre 13% des non cadres).

En un mot, les 35 heures semblent avoir plutôt contribué, toutes choses égales par ailleurs, à **accroître les inégalités en matière de départs**.

**Tableau 27**  
**Tableau synoptique sur l'impact de l'ARTT sur les départs**

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de la loi	Dont :		Dont :	
		Cadre	Réside à Paris et dans son agglomération	Non cadre	Dispose dans son foyer de moins de 10.000 F/mois
<b>Concernant les vacances :</b>					
. Ont accolé des jours RTT à leurs congés.....	20	30	31	14	13
<b>Concernant les week-ends :</b>					
. Est parti en week-end plus souvent ces douze derniers mois .....	12	19	17	8	8
. A davantage été hébergé en week-end par de la famille, des amis .....	15	30	20	12	14
. Est davantage parti près de chez lui, en restant dans sa région de résidence .....	13	15	22	12	14
<b>Concernant les départs à la journée :</b>					
. Est parti à la journée plus souvent ces douze derniers mois .....	9	10	13	8	7
. A davantage fait de shopping dans sa ville ou sa région au cours des trois derniers mois .....	10	13	18	8	8
. A davantage fait du shopping, visité un parc à thèmes ou de loisirs ou visité un musée, un site culturel au cours des trois derniers mois ..	12	16	22	9	9
<b>Concernant les départs en général :</b>					
. A davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment.	16	22	21	13	16
. A davantage eu l'occasion de décaler les heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends .....	14	20	26	10	8
. A davantage eu l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour ....	10	18	18	4	3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

## Section 2 – L’impact des 35 heures, tel qu’il est escompté par les futurs bénéficiaires

Intéressons-nous maintenant, plus brièvement, non plus aux bénéficiaires actuels de l’ARTT, mais aux autres salariés, ceux qui **n’ont pas encore bénéficié des 35 heures dans leur entreprise**. Précisons que ce groupe représente aujourd’hui **38% de l’ensemble des salariés**. Qu’espèrent-ils de la loi quand elle leur sera appliquée ? Plus précisément, pensent-ils que cela changera la fréquence de leurs départs ?

Quelques questions, moins nombreuses que dans le cas précédent, leur ont donc été soumises, afin d’apprécier leurs éventuels « espoirs ». Une conclusion principale s’en dégage : **en matière de voyages, on espère plus des 35 heures quand on n’en jouit pas encore, que ce qu’on en tire réellement comme avantages, une fois qu’on en bénéficie vraiment.**

### 1. L’impact escompté en matière de départs en week-end

Entre un sixième et un cinquième des futurs bénéficiaires de la loi (16 à 20%, cf. Tableau 28) escomptent partir plus souvent en week-end quand ils passeront aux 35 heures. Pour mémoire, rappelons que 12% des actuels bénéficiaires ont effectivement pu partir plus souvent.

**Tableau 28**  
**Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l’ARTT, vous partirez en week-end plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien ?**

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l’ARTT, soit 16% de la population -  
(en %)

	Ensemble des salariés pas encore bénéficiaires de l’ARTT	Dont : Pense bénéficier un jour des 35 heures
. Plus souvent .....	<b>16</b>	<b>20</b>
. Moins souvent .....	1	2
. Ca ne changera rien .....	64	77
. <i>Ne pense pas en bénéficier un jour.</i> .....	17	-
<b>Total (y compris nsp).....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les **hommes** et les salariés **de moins de 40 ans** sont relativement plus nombreux à penser que leur passage aux 35 heures aura une influence positive sur la fréquence de leurs départs en week-ends (20 à 22% d'entre eux le pensent, contre 16% en moyenne, Tableau 29).

**Tableau 29**  
**16% des salariés non encore bénéficiaires des 35 heures**  
**disent qu'ils en profiteront pour partir plus souvent en week-end**

Catégories où cette opinion est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette opinion est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Homme (22%)</li> <li>• Moins de 40 ans (20%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 ans et plus (11%)</li> <li>• Femme (11%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Parmi les salariés **qui vivent en couple** et qui comptent bien un jour bénéficier de la loi, 9% imaginent que l'ARTT se traduira par davantage de départs en week-end sans leur conjoint (ce que, au plus, 7% des actuels bénéficiaires reconnaissent avoir fait au cours des douze derniers mois).

**Tableau 30**  
**Et, du fait de l'ARTT, pensez-vous que vous partirez davantage sans votre conjoint ?**

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT mais qui pensent en bénéficier un jour et vivant en couple, soit 8% de la population -

	(en %)
. Oui .....	<b>9</b>
. Non .....	90
. <i>Ne sait pas</i> .....	1
<b>Total</b> .....	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Quand aux salariés ayant charge **d'enfants**, 10% pensent que l'ARTT pourrait les amener à partir davantage en week-end sans leur progéniture (Tableau 31), ce que 7% des partants ayant des enfants à charge et déjà passés aux 35 heures ont réellement fait.



**Tableau 31**  
**Et, du fait de l'ARTT, pensez-vous que vous partirez davantage sans vos enfants ?**

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT mais qui pensent en bénéficier un jour et ayant à charge au moins un enfant de moins de 20 ans, soit 6% de la population -

<i>(en %)</i>	
. Oui .....	<b>10</b>
. Non .....	90
. <i>Ne sait pas</i> .....	<i>1</i>
<b>Total</b> .....	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

## 2. L'impact escompté en matière de départs à la journée

Pour les futurs bénéficiaires, les effets des 35 heures sur les départs à la journée seraient du même ordre que pour les week-ends : entre 15 et 18% des salariés concernés pensent que la réduction du temps de travail leur permettra de s'offrir des escapades le temps d'une journée (Tableau 32). C'est, du coup, à peu près **deux fois plus** que ce que les actuels bénéficiaires ont déclaré (9% seraient davantage partis à la journée au cours des trois derniers mois).

**Tableau 32**  
**Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l'ARTT, vous partirez à la journée plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien ?**

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT, soit 16% de la population -

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble des salariés pas encore bénéficiaires de l'ARTT	Dont : pense bénéficier un jour de l'ARTT
. Plus souvent .....	<b>15</b>	<b>18</b>
. Moins souvent .....	1	2
. Ca ne changera rien .....	66	79
. <i>Ne sait pas</i> .....	2	2
. <i>Ne pense pas en bénéficier</i> ..	17	-
<b>Total</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les salariés **les plus jeunes** sont les plus nombreux à anticiper des départs à la journée plus fréquents (19%, Tableau 33), tout comme les salariés les moins bien lotis financièrement (moins de 15.000 F de revenus mensuels dans le foyer).

**Tableau 33**  
**15% des salariés non encore bénéficiaires des 35 heures**  
**disent qu'ils en profiteront pour partir plus souvent à la journée**

Catégories où cette opinion est <b>plus</b> fréquente	Catégories où cette opinion est <b>moins</b> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispose de moins de 15.000 F de revenus mensuels (19%)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 40 ans (19%)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 ans et plus (9%)</li> </ul>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

### Section 3 – L’impact des 35 heures, vu par ceux qui n’en bénéficieront pas

Dernier groupe à analyser, le plus important en effectifs : environ 60% de la population resteraient à l’écart de la loi Aubry, tout simplement parce qu’ils ne sont pas salariés. Il s’agit des étudiants, des retraités, des femmes au foyer, voire des chômeurs, mais aussi des travailleurs indépendants .... Pour autant, ces individus ont, bien sûr, un avis sur le sujet, certainement formé à partir des expériences de leurs proches, de ce qu’on leur a dit ou de ce que, tout simplement, ils imaginent.

En fait, cette population **maximise elle aussi l’impact réel que les 35 heures ont sur les comportements de départ des bénéficiaires** :

- Plus de la moitié des non salariés (56%) estiment que quand les salariés jouissent de l’ARTT, ils partent **plus souvent en week-end** (Tableau 34).
- Quasiment la moitié (49%) imaginent que les bénéficiaires en profitent pour partir **plus souvent à la journée**, en excursions ou en visites.
- Enfin, plus du tiers (35% exactement) estiment que cela permet aux salariés bénéficiaires de **partir plus longtemps en vacances**.

**Tableau 34**

**D’une façon générale, pensez-vous que lorsque les salariés bénéficient de l’aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ... :**

- Champ : ensemble de la population à l’exclusion des salariés bénéficiant de la loi ou pensant en bénéficier un jour, soit 60% de la population -

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Ils partent effectivement plus souvent en week-end ? .....	<b>56</b>	38	100
. Ils partent effectivement plus souvent à la journée (visites, excursions) ? .....	<b>49</b>	43	100
. Ils partent effectivement plus longtemps en vacances ? .....	<b>35</b>	58	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

En vérité, ces sentiments sont assez également partagés au sein de tous les groupes non salariés : les variations en fonction de l’âge, du niveau de formation ou de revenus sont relativement faibles (Tableau 35). Tout au plus, peut-on noter que ce sont **les étudiants et les**

**Franciliens** qui sont les plus nombreux à imaginer que les 35 heures ont un effet positif sur les départs en week-end ou sur l’allongement des vacances des bénéficiaires. Quant aux non salariés titulaires des revenus les plus faibles, ils estiment plus souvent qu’en moyenne (à 57%, contre 49% en moyenne) que les 35 heures permettent aux salariés de partir plus souvent à la journée, mais aussi en week-end (62%, contre 56%) ou en vacances (44%, contre 35%).

Les réponses ne varient pas non plus beaucoup en fonction du fait que l’enquêté parte lui-même habituellement en vacances, en week-end ou à la journée. Autrement dit, **cette « idéalisation » de l’impact réel des 35 heures touche assez uniformément tous ceux qui n’en bénéficient pas**. C’est ce même constat que l’on retrouvera d’ailleurs au chapitre III ci-après.

**Tableau 35**  
**Le pourcentage de non salariés estimant que lorsque les salariés bénéficient de l’ARTT ...**

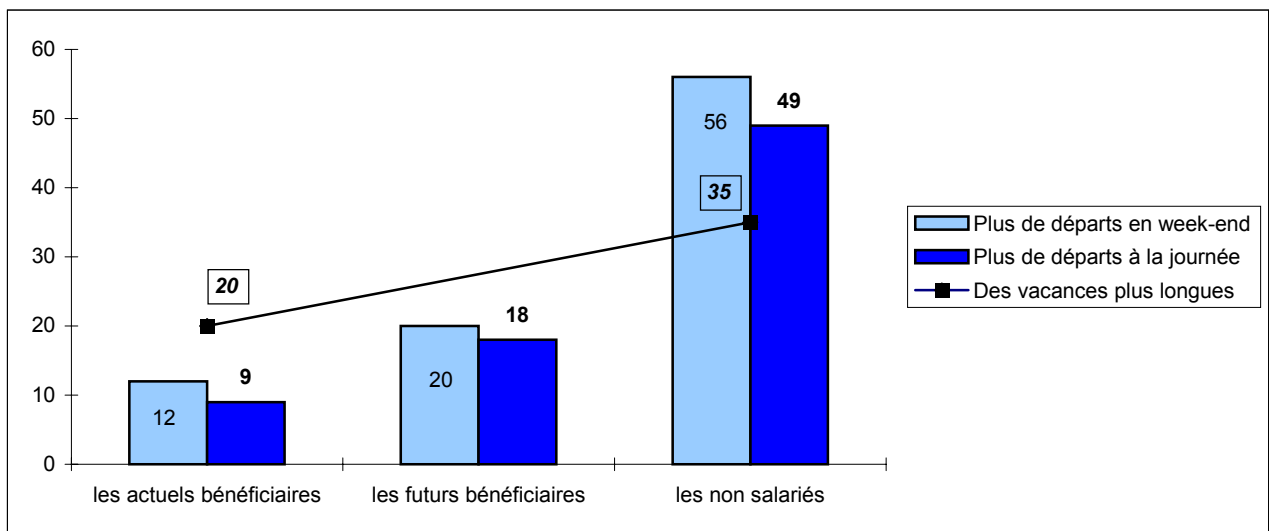
	<i>(en %)</i>		
	... ils partent plus en week-end	... ils partent plus à la journée	... ils partent plus longtemps en vacances
<b>Age</b>			
. Moins de 25 ans.....	<b>62</b>	51	<b>44</b>
. 25 à 39 ans .....	56	46	41
. 40 à 59 ans .....	57	51	31
. 60 à 69 ans .....	49	49	36
. 70 ans et plus .....	56	47	30
<b>Diplôme</b>			
. Aucun .....	55	47	36
. Bepc .....	55	53	33
. Bac .....	56	45	35
. Etudes supérieures .....	59	46	40
<b>Revenus</b>			
. Moins de 6 000 F.....	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>44</b>
. De 6 000 à 10 000 F .....	51	51	31
. De 10 000 à 15 000 F .....	<b>62</b>	53	38
. De 15 000 à 20 000 F .....	56	43	35
. 20 000 F et plus .....	<b>65</b>	44	<b>43</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>56</b>	<b>49</b>	<b>35</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

**Exemple de lecture** : Alors qu’en moyenne, 56% des non salariés pensent que les 35 heures permettent à ceux qui en bénéficient de partir davantage en week-end, c’est le cas de 65% des non salariés titulaires de revenus supérieurs à 20 000 F par mois.

Cette « idéalisation » des 35 heures, avant qu'on en bénéficie, ou lorsqu'on l'envisage « pour les autres », peut-être résumée, en guise de conclusion, par la Figure 1 : le fossé est grand entre la réalité des modifications vécues par les salariés ayant bénéficié de la loi et ce qui est imaginé (fantasmé ?) par le reste de la population. Même les futurs bénéficiaires ont tendance à « enjoliver » leur situation à venir : ils anticipent, par exemple, deux fois plus souvent une augmentation du nombre de leurs départs à la journée que les bénéficiaires actuels (18%, contre 9%).

**Figure 1**  
Impact des 35 heures sur les départs : les différentes perceptions de l'opinion



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Plus précisément :

- **Pour ce qui est des départs en vacances**, « seulement » 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir pu effectivement accoler des jours supplémentaires à leurs jours habituels de congés, soit 1,8 fois moins que ce qu'imagine le reste de la population.
- **Pour les départs en week-ends**, 12% des bénéficiaires des 35 heures disent que cela leur a permis de partir plus fréquemment, alors que les non salariés pensent que le phénomène est au moins quatre à cinq fois plus répandu (56% de départs supplémentaires supposés).
- **Enfin, pour les départs à la journée**, le décalage est encore plus grand : 9% des bénéficiaires de la loi admettent être partis davantage, alors que près de la moitié des non-bénéficiaires pensent que ces départs sont plus courants du fait des 35 heures.

## CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE

Un constat s'impose : **les salariés, qu'ils bénéficient ou pas des 35 heures, font figure de privilégiés** aussi bien pour ce qui concerne les départs en vacances (60%, + 13 points par rapport à la moyenne), que les départs en week-end (58%, + 11 points) ou les départs à la journée (37%, +7 points).

Il reste que 20% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent avoir pu allonger leurs vacances grâce aux 35 heures, que 12% disent être partis plus souvent en week-end et que 9% sont partis plus souvent à la journée. L'impact des 35 heures n'est donc pas négligeable, même s'il est peut-être inférieur à ce qu'on pouvait imaginer. Il est vrai qu'**avant** de bénéficier des avantages de l'ARTT, on en « idéalise » les effets réels.

Il reste que, **six fois sur dix**, les bénéficiaires de la loi affirment que **la réduction de leurs horaires n'a rien changé** à leurs départs. 14% admettent cependant partir plus facilement et 13% reconnaissent des facilités d'organisation.

En tout état de cause, les 35 heures semblent avoir surtout, jusqu'à maintenant, plutôt favorisé les départs en week-end près de chez soi, **dans sa région de résidence** et l'hébergement **chez les proches** (famille, amis). Elles semblent aussi avoir facilité les départs **au dernier moment** et **les décalages des heures de départ et d'arrivée**.

Mais, il faut le reconnaître, ces changements semblent, dans leur ensemble, avoir surtout profité à des groupes de salariés bien précis, notamment **les cadres et les Franciliens**, déjà avantagés en matière de départs. En ce sens, les 35 heures paraissent avoir plutôt contribué à accroître certaines des inégalités existant déjà dans le domaine.